

ANNEXE 7
à l'arrêté de convocation des électeurs de l'Université Grenoble Alpes

Elections aux Conseils de composantes
Scrutin du 23 mars 2017

FORMULAIRE DE PROCURATION

(Il est recommandé d'utiliser un stylo bleu afin de pouvoir vérifier l'authenticité de la signature)
L'original de ce formulaire est à remettre au bureau de vote le jour du scrutin

Election des membres du conseil de la composante :

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :**Mandant**

Bureau de vote :

Déclare donner procuration à :

.....**Mandataire**

Inscrit sur la même liste électorale, pour voter en mes lieu et place le 23 mars 2017.

Date :

Signature

Le mandataire doit présenter, outre sa propre carte d'étudiant, celle de son mandant (ou à défaut un duplicata original délivré par la scolarité centrale) et une procuration écrite revêtue de la signature originale du mandant.

Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats (un électeur dispose de ce fait, en plus de la voix qu'il détient, de deux procurations au maximum et peut être amené à voter trois fois au plus).